

Atelier n°3 : Quand la démarche des droits culturels rencontre le numérique

Témoin : emmanuel vergès, Observatoire des Politiques culturelles

Animateur : Clément Coustenoble, TMNlab

14h35

Présentation du programme, du déroulé, des modalités de collaboration.

Un état des lieux du sujet

Atelier : "situer les droits culturels à l'échelle de sa structure, puis de son métier"

collaborer/enrichir le tableau

Explication du cadre de l'atelier (bienveillance, écoute, échange)

Rappel du timing et de la forme de la restitution

14h40

Présentation, interconnaissance

Tour de table rapide (10 minutes) : Chaque participant se présente en une minute en précisant

- > son rôle et ses attentes au regard du sujet
- > question à spécifier selon l'atelier

14h50

Définition collective de l'objectif / de l'orientation des échanges au regard de la phase précédente.

"Comment travailler les droits culturels avec le numérique dans ma structure et/ou dans mon poste ?"

Livrable : à partir du tableau et de l'échelle de la participation (inputs) à discuter ensemble, les livrables consisteront en un positionnement individuel sur ces deux supports.

+ un enrichissement de la grille

14h55

Rappels sur les droits culturels mobilisés en référentiel de ce projet : historique, définitions et nouveaux paradigmes.

1. Une approche historique

2. Proposer une approche composite des droits culturels

1. Une approche historique

EN PARALLÈLE, À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE, S'EST DÉVELOPPÉ LE CONCEPT DES DROITS CULTURELS



① UN CONTEXTE TRAUMATIQUE: éducation et culture comme rempart contre la barbarie #CRÉATION ONU #UNESCO

② 1^{ère} MENTION DANS LA DUDH: ART 27. DROIT DE PRENDRE PART À LA VIE CULTURELLE
les droits culturels consacrés comme droits fondamentaux.
DIGNITÉ HUMAINE

③ DES ÉLÉMENTS DE DÉFINITION PAR L'UNESCO:

CULTURE = « ENSEMBLE DES TRAITS DISTINCTIFS, SPIRITUELS ET MATÉRIELS, INTELLECTUELS ET AFFECTIFS, QUI CARACTÉRISENT UN GROUPE SOCIAL »
↳ modes de vie, croyances, arts...
définition plus large et plus anthropologique de la culture.

LA CULTURE = LES CULTURES



la culture ce n'est pas uniquement celle des lumières, nos identités sont plurielles, cosmopolites, mouvantes...

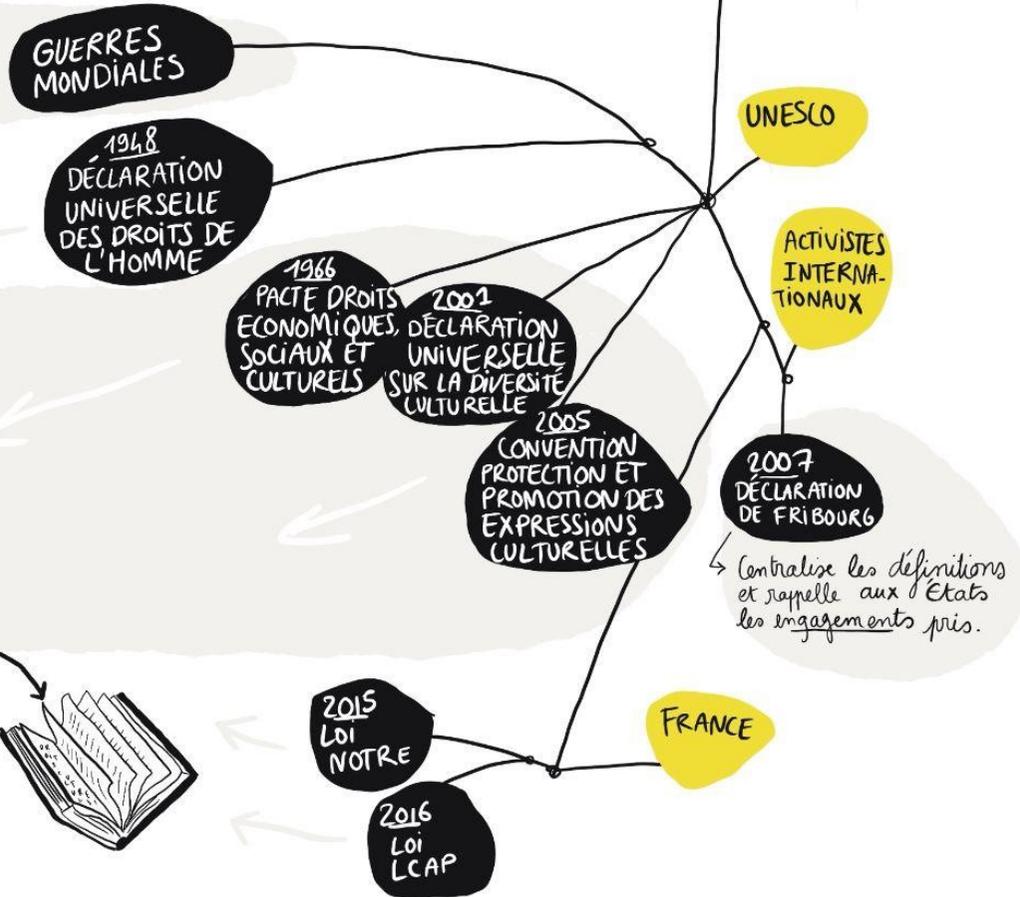
« LA DIVERSITÉ CULTURELLE EST (...) INSÉPARABLE DU RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE »

↳ pluralité des identités culturelles

④ ENTRÉE DANS L'ARSENAL JURIDIQUE FRANÇAIS

↳ - intégration dans nos lois (non sans conflits) et ce, notamment, à l'échelle locale.

« LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE CULTURELLE EST EXERCÉE CONJOINTEMENT PAR L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LE RESPECT DES DROITS CULTURELS »



DUDH, Article 27

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.
2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle 2001

Article 5 - Les droits culturels, cadre propice à la diversité culturelle
Les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme, qui sont universels, indissociables et interdépendants. L'épanouissement d'une diversité créatrice exige la pleine réalisation des droits culturels, tels qu'ils sont définis à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux articles 13 et 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses oeuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

LCAP

« L'Etat, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre, dans le respect des droits culturels énoncés par la convention de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique »

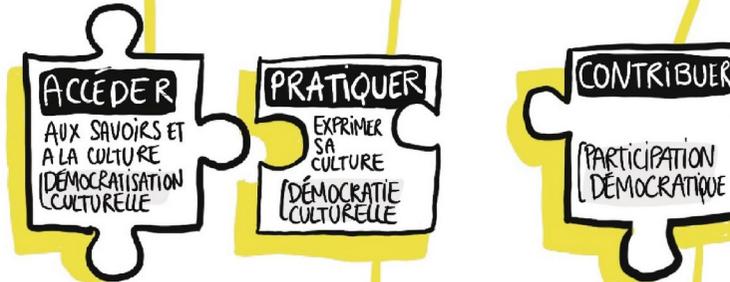
Loi NOTRe, Article 103

« La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. »

1.2. Une approche composite des droits culturels

DROITS CULTURELS : DÉFINITIONS

« DROITS POUR UNE PERSONNE DE CHOISIR ET D'EXPRIMER SON IDENTITÉ EN **ACCÉDANT**, **PRATIQUANT** ET **CONTRIBUANT** À DES RÉFÉRENCES CULTURELLES PERÇUES COMME AUTANT DE RESSOURCES NÉCESSAIRES À SON PROCESSUS D'IDENTIFICATION, DE COMMUNICATION ET DE CRÉATION. »



« DE MANIÈRE TRÈS SYNTHÉTIQUE, ON POURRAIT DIRE QUE L'EXERCICE DES DROITS CULTURELS SERAIT... »

« LE DROIT À **SAVOIR**,

ET À **SIGNIFIER** LE MONDE

LE DROIT À **DESSINER** OU À **IMAGINER L'AVENIR**, DANS LE RESPECT INDIVISIBLE DE L'ENSEMBLE DES DROITS HUMAINS. »


LUC CARTON
philosophe belge

Les impacts

- une libéralisation (plus qu'une approche anthropologique) de comment se constitue des cultures, une autonomie du sujet (la démocratisation à fonctionné). L'ambiguïté de la notion.
- l'approche à l'échelle-monde de l'importance de la reconnaissance de la diversité des expressions : un enjeu pour garantir le chemin démocratique. L'ampleur diverses des solutions : un état, une approche.
- le travail du groupe de Fribourg pour accompagner l'institutionnalisation des DC (france/belgique, amérique latine ...). La faiblesse de la concrétisation, et de la "cause"
- le grand oublié : l'alinéa 2 de la DUDH : l'auteur

Un changement radical de paradigme

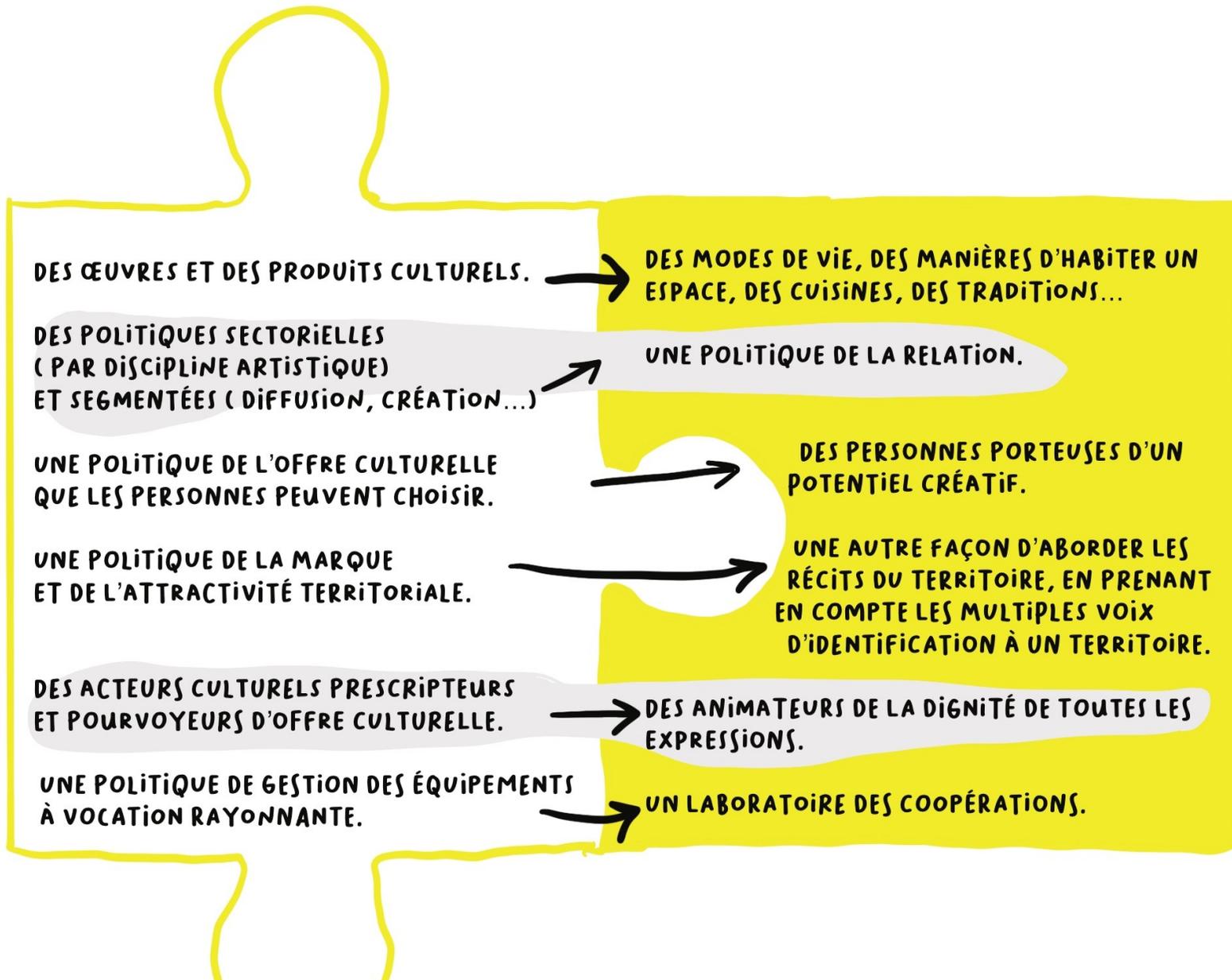
Cela met à jour c'est une approche centralisée de la fonction de la culture en France (discipline, équipement, cartographie, état des lieux, territoire ...)
(Rauch, Dubois, Guillon), sans parler de la concurrence que l'évolution libérale des politiques publique démocratique induit (Antoine Vauchiez)

l'universel est la diversité

l'essentiel est l'individu en commun

la culture sont des expressions (et plus des disciplines et des oeuvres)

UN CHANGEMENT DE PARADIGME...



Les cultures numérique sont un plan B pour les DC !

quels liens ?

Fred Turner et le cercle démocratique

> Le devenir auteur et la déclaration de Fribourg

> « L'intelligence dans les périphéries » pour s'organiser dans le « dernier kilomètre » au sein de l'échelle-monde.

"L'international c'est le local sans les murs", Miguel Torga

De ce point de vue là, le Pass Culture ou Tik Tok favorisent plus les Droits Culturels que n'importe quel lieu culturel ?

> Questions et réponses pour clarifier ou approfondir le témoignage.

15h20

Atelier 1. un travail sur les normes professionnelles

- > les DC dans nos métiers
- > et la logique de niveau

1. Contribuer

2. Décider/Instituer

3. Faire expérience commune

4. Former, sourcer, documenter

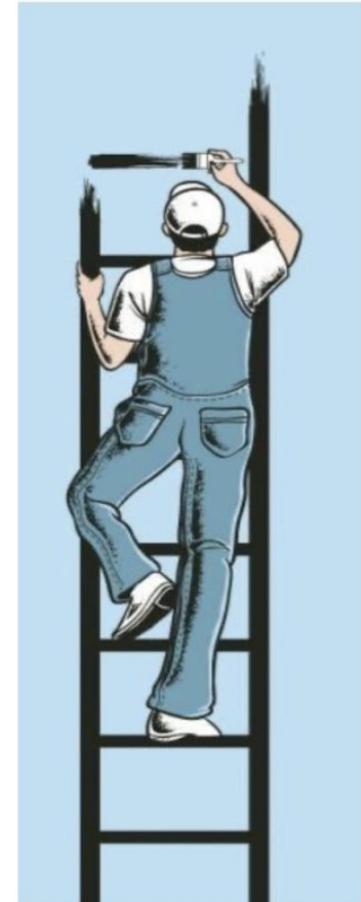
5. Prendre soin des relations, Faire humanité ensemble

Balise : les Droits Culturels dans nos métiers

<p>Contribuer</p>	<p>Participation/contribution associer les publics/usagers aux actions, à l'évaluation et aux ajustements</p> <p>Composer avec la pluralité des référentiels reconnaissance des différents langages, chercher des langages communs représenter la diversité</p>	<p>Analyse partagée du territoire Les publics deviennent des usagers voire les co-acteurs d'une action, d'un lieu, d'une exposition de pair-à-pair avec les artistes, les professionnels Résidences de publics Ateliers de fabrication ouvert/partagé Recherche contributive</p>
<p>Décider/Instituer</p>	<p>Animer un espace collectif de travail et de décision engager des processus de facilitation/délibération</p> <p>instituer collectivement un projet culturel, une œuvre (usagers, artistes, habitants, professionnels ...) : la nommer, la diffuser, la prescrire, la critiquer, lui faire une place dans un espace légitime ...</p> <p>Associer les usagers à la création des modes de fonctionnement des lieux</p>	<p>Définition d'intentions Décisions collectives Légitimer une oeuvre, une démarche CA gouvernance partagée</p>
<p>Faire expérience commune</p>	<p>L'espace de l'interconnaissance : l'expérience est le croisement de différentes entités, voix. Conscience des rapports et des relations</p> <p>Est-t-on en mesure d'avancer sans connaître l'issue de la rencontre ? agilité, boucle, itérer, régularité, circulaire, l'expérience ça fait boucle</p> <p>Articuler, organiser les partenariats, coopérer, « faire œuvre ensemble », faire travailler des acteurs ensemble</p>	<p>Projet de coopération</p> <p>résidence de territoire production collective de projet</p> <p>l'expérience comme un voyage</p>

<p>Former, sourcer, documenter</p>	<p>« faire les choses pour apprendre à les faire » Générer et animer des espaces de formation. L'expérience est un espace apprenant. Traiter les relations amateur/professionnel au travers des pratiques.</p> <p>Participer à des échanges de pratiques, des partages d'expérience</p> <p>Documenter et sourcer l'expérience, permettre de comprendre et entrer dans l'expérience, une expérience ouverte et inclusive.</p>	<p>Balades, arpentages master class, ateliers ouverts ateliers de pratiques Publication modalités de communication (extérieure) espace ressource partagé</p>
<p>Prendre soin des relations, Faire humanité ensemble</p>	<p>Convivialité, espace de vie célébrer, rituels collectifs ouverture, hospitalité dans la démarche, l'oeuvre</p> <p>soin, attention, écoute, présence ...</p>	<p>Fêtes, banquets, thés, cafés tiers-lieu espaces "safe"</p>

ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION



> **Les Droits Culturels dans nos métiers**

identifier les métiers concernés

identifier les activités concernées

(seul puis à 2 puis 4)

> **et la logique de niveau**

pour aborder par étape ou brique la mise en oeuvre des Droits Culturels dans une structure

qui commence par quoi ?

Les balises d'actions

Les nouvelles pratiques	Les métiers			
	accueil/médiation	programmation	production/technique	direction
Contribuer				
Décider/ Instituer				
Faire expérience commune				
Former, sourcer, documenter				
Prendre soin des relations, Faire humanité ensemble				

Atelier 2. positionnement de chacun

dans la structure
dans mon métier/poste

de quoi j'ai besoin ?
qu'est ce que j'y gagne ?

Sous-groupe

16h20

Synthèse, préparation de la restitution en plénière

